

# HONORAIRES DE TRANSACTION

<b>BAREME D'HONORAIRE TRANSACTION</b>					
<b>Maison, Appartement, locaux professionnels</b>					
<b>A compter du 05 Avril 2017</b>					
	<i>Prix de mise en vente</i>		<i>Prix de mise en vente</i>	Zone 1 *	Zone 2 *
De	0 €	A	20 000 €	1 500 €	
De	20 001 €	A	40 000 €	3 000 €	
De	40 001 €	A	60 000 €	6 000 €	
De	60 001 €	A	89 000 €	8 500 €	
De	90 000 €	A	99 999 €	8 %	8 500 €
De	100 000 €	A	129 999 €	7 %	6.5 %
De	130 000 €	A	219 999 €	6.5 %	6.5 %
De	220 000 €	A	249 999 €	6 %	6.5 %
De	250 000 €	A	349 999 €	5.5 %	6.5 %
De	350 000 €	A	400 000 €	5 %	6.5 %
De	400 001 €	A	449 999 €	5 %	6 %
De	450 000 €	A	699 999 €	4.5 %	5 %
	Au-dessus de 700 000 €			4 %	5 %
	Immobilier commercial			10 %	
	Terrain			10 %	

\* Zone 1 : BRUGES

\* Zone 2 : Toutes les autres communes sauf BRUGES

**Propriété destinée à être divisée ou terrain à bâtir : 10 % du prix de vente**

**En cas de prise en charge des frais de division des propriétés par l'agence le barème sera augmenté de 3 500 €**

## HONORAIRES DE LOCATION / GESTION

- Le montant du plafond d'honoraires par partie pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant de 10 € / m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Le montant du plafond d'honoraires par partie pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de 3 € / m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Honoraires d'entremise et de négociation sont de 150 € TTC à la charge du propriétaire.
- Les honoraires de gestion sont de 6.5 % HT du loyer et charges encaissés.

**DES AGENTS IMMOBILIERS EFFICACES**

**CHAQUE AGENCE EST JURIDIQUEMENT ET FINANCIEREMENT INDEPENDANTE**

En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadres du fichier partagé AMEPI, le montant de la commission d'agence est déterminé non pas en application du barème de commission de notre agence mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat exclusif du fichier AMEPI ou de sa délégation.

Les honoraires initiaux déterminés librement avec les vendeurs seront partagés entre les agences.

SAR au capital de 120 000 €

Cartes professionnelles : Transaction n° 33281-3056

Délivrées par la CCI

Garantie : ALLIANZ 8 Avenue du Stade de France 93210 SAINT-DENIS – Garantie de 110 000 €

**A compter du 05 Avril 2017**